RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville-Est

MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK
et son annexe : GANDREN
57570

ARRÊTÉ

n°2451 du 19/10/2026

Portant réglementation de circulation et du stationnement dans le cadre des travaux de terrassement, gros œuvre, toiture au 40-41 rue de Sierck à Gandren

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

Vu les articles L 2212.2 et L 2213.1 à L 2213.6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants) ;

Vu la demande du 19/10/26 de Monsieur MARQUET Alexandre domicilié 45 rue de Sierck à Gandren ;

CONSIDÉRANT les travaux de terrassement, gros œuvre et toiture qui doivent débuter le 19/10/26 ;

CONSIDERANT qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de restreindre la circulation à l'aide d'un alternat par signaux manuels, et le stationnement sur cette voie ;

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Le stationnement des véhicules est interdit au niveau des numéro 40 et 41 rue de Sierck à Gandren à partir du 19/10/26 jusqu'au 30/04/27 ;

ARTICLE 3 : Pendant cette période, durant les travaux, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera à la charge, mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, à partir du 19/10/26 jusqu'au 30/04/27 ;

ARTICLE 4 : L'accès aux riverains et aux services de secours sera maintenu ;

ARTICLE 5 : M. le Maire de la commune de Beyren-Lès-Sierck, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 19 octobre 2026

Le Maire,
Philippe GAILLOT

